

Collectif contre la gare TGV de Montpellier la Mogère

Contre une nouvelle gare inutile, refusée par les usagers et les citoyens mais accompagnée de projets immobiliers appétissants pour les financiers et les promoteurs avec une complicité des élus

Communiqué du 19 septembre 2015 — disponible sur <http://garetgv.fr/ppp>

Recours en justice contre la gare TGV de Montpellier : arrêtons les frais avant qu'il ne soit trop tard !

Le Collectif contre la gare TGV de Montpellier la Mogère remercie les nombreux donateurs qui ont permis de financer rapidement les actions juridiques visant le contrat de partenariat public-privé (PPP) signé pour construire et exploiter la nouvelle gare excentrée. Grâce à eux, deux doubles recours ont été déposés le 21 août 2015 au nom d'ATTAC Montpellier et de l'ASSECO CFDT Languedoc-Roussillon, respectivement devant le Tribunal administratif de Montpellier et devant le Conseil d'État (le recours contre la déclaration de projet de la gare TGV, déposé en février, doit pour sa part être jugé avant la fin de l'année 2015).

Une nouvelle menace juridique pèse donc sur ce projet, qui s'ajoute à l'échec annoncé du montage financier du Contournement de Nîmes et Montpellier, et aux risques d'inondation. Quand ses financeurs publics ouvriront-ils les yeux et arrêteront-ils les frais ?

Le contrat de partenariat pour la construction et l'exploitation d'une gare TGV près du château de la Mogère a été signé en février 2015 par SNCF Réseau et un groupe d'actionnaires, parmi lesquels le promoteur ICADE et, comme actionnaire majoritaire, une SàRL luxembourgeoise, fonds d'investissement dirigé par un ancien cadre supérieur du ministère français des Transports.

Dérogatoire au droit des marchés publics classiques, ce contrat a été attribué au mépris des critères qui en conditionnent l'usage : le projet n'est pas complexe pour la SNCF, et le PPP n'est pas économiquement avantageux vu les subventions engagées et les futurs loyers. La déjà longue histoire des précédents PPP l'a amplement démontré et les cas d'annulation par les tribunaux se multiplient.

L'opacité règne par ailleurs sur les estimations qui sont censées justifier le PPP : SNCF Réseau (ex-RFF) bloque la transmission de ces documents, et ICADE n'en dit pas plus. Il faudra également que soit clarifiée la place que ce dernier entend prendre ultérieurement sur les centaines d'hectares de terre agricole et poumon vert de proximité qui seront bientôt disponibles pour l'immobilier d'affaire.

La campagne des régionales qui s'ouvre doit être l'occasion pour les candidats de sortir de l'ambiguïté. Le maire et président de la Métropole de Montpellier, Philippe Saurel, doit enfin admettre publiquement qu'il est temps de renoncer à ce projet, et non se contenter de mensonges sur le coût d'une annulation ou de petites phrases évoquant publiquement ses doutes sur le projet. Elles visent à assurer ses arrières lorsque le fiasco de cette nouvelle gare fantôme vide et nuisible aux usagers sera avéré, et ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Il est encore possible et prévu contractuellement pour les élus et la SNCF d'arrêter ce non-sens ferroviaire, alors que l'aiguillage de Saint-Brès, formellement décidé dès 2005, suffirait aux TGV utilisant le contournement de Nîmes et Montpellier pour desservir la gare Saint-Roch. À défaut de cet ajustement, l'annulation du PPP par les tribunaux fera s'effondrer le montage financier et impliquera le paiement immédiat du coût total de l'ouvrage, si sa construction n'était pas abandonnée.

Associations **ATTAC Montpellier** et **ASSECO CFDT Languedoc-Roussillon** ;
Collectif contre la gare de la Mogère : 06.83.83.37.40 (Michel Julier), <http://garetgv.free.fr>